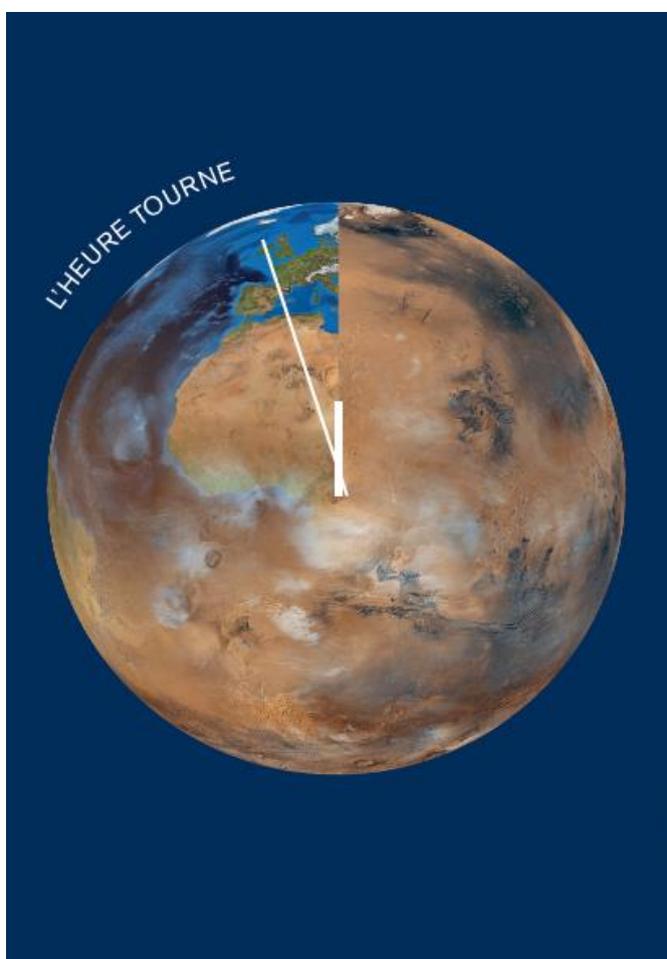


Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche

RAPPORT DE GESTION 2018



**Brochure destinée aux Délégué(e)s
à l'Assemblée générale
pour la séance du jeudi 6 juin 2019**

Illustration de la page de couverture :
*Œuvre réalisée par **Delphine Brantschen**, lauréate du concours de l'édhéa en 2018*

Table des matières

1.	Organes de l'Association	2
1.1.	Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021	2
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021	3
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté	3
1.4.	Jury du concours d'affiches	3
1.5.	Vérificateurs des comptes.....	3
1.6.	Trombinoscope des membres du Comité.....	4
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 6 juin 2019.....	5
3.	Approbation du PV de la séance du 13 juin 2018	6
4.	Rapport du président du Comité de l'Association	6
4.1.	Introduction	6
4.2.	Gestion immobilière	6
4.2.1.	Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis édhea)	7
4.2.2.	Bâtiment les Martinets, réfection.....	7
4.2.3.	Villa les Chardonnerets	8
4.2.4.	Récapitulation des engagements financiers effectués	9
4.3.	La Résidence Plantzette	9
4.3.1.	Les faits marquants de l'année 2015	9
4.3.2.	Les faits marquants de l'année 2016	10
4.3.3.	Les faits marquants de l'année 2017	11
4.3.4.	Les faits marquants de l'année 2018	12
4.4.	Gestion financière	13
4.4.1.	Décision du service cantonal des contributions.....	13
4.4.2.	Résultats des placements financiers	13
4.5.	Gestion des projets de ProjetSanté	14
4.5.1.	Le début d'activité de Mme Zuber, responsable de la communication.....	14
4.5.2.	Divers soutiens	14
4.5.3.	Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette.....	15
4.5.4.	Fonds Résidence Plantzette	15
4.5.5.	Nos conférences	15
4.5.5.1.	Bien dormir – un défi	16
4.5.5.2.	Industrie alimentaire et santé	17
4.5.5.3.	Les plantes anti-âge	18
4.5.5.4.	La méditation en pleine conscience, pratique anti-stress et de mieux-être	19
4.5.6.	Notre concours d'affiches	20
4.5.7.	Nouveau site internet – communication électronique – nouveau logo	21
4.5.7.1.	Nouveau site internet	21
4.5.7.2.	Nouveau logo ProjetSanté	21
5.	Comptes 2018.....	22
5.1.	Comptes de fonctionnement et d'investissements.....	22
5.2.	Bilan au 31 décembre 2018	23
5.3.	Annexe au bilan.....	24
5.4.	Tableau de flux de trésorerie	25
5.5.	Rapport de l'organe de révision	26
6.	Budget 2020.....	27
7.	Conclusions.....	28
8.	Contact, buts et agenda 2019	30

1. Organes de l'Association

1.1. Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : article 9 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Anniviers	Christiane Favre
Chalais	Danièle Zufferey-Wenger
	Olivier Hugo
	Jérôme Pellissier
Chippis	Alain Perruchoud
Crans-Montana	David Rey
	Sophie Berclaz Hendrickx
	Claude Crettol
	Monica Crettol
	Romaine Duc-Bonvin
	Isabelle Gaier
	Jacqueline Gammaldi
	Stéphane Pont
	Fabrice Rey
	Jean-Paul Tissières
Grône	Sylvie Zufferey
	Marcel Bayard
	Karine Crettaz
Icogne	Marie-Claire Combe
Lens	David Bagnoud
	Bertrand Emery
	Philippe Emery
Leuk Region	Rebecca Cina
	Romana Roten
	Stephan Berclaz
	Stefan Martig
	Evelyne Pfammatter
Miège	Gaëlle Oggier
St-Léonard	Claude-Alain Bétrisey
	Nicolas Pralong
Sierre	Eddy Beney
	Marc-André Berclaz
	Pierre Berthod
	Patrick Blatter
	Jérôme Crettol
	Stéphane Delaloye
	Dominique Germann
	Pierre Kenzelmann
	Anthony Lamon
	Laetitia Massy
	Nicolas Melly
	Rachel Pralong
	Laurence Salamin
	Olivier Salamin
	Pierro Vianin
	Jacques Zufferey
Venthône	Emmanuel Amoos
Veyras	Dominique Ludi

1.2. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Alain Perruchoud, Président
Olivier Salamin, Vice-président
Rebecca Cina, Membre
Romaine Duc-Bonvin, Membre
Pierro Vianin, Membre
Dominique Epiney, Secrétaire avec voix consultative

1.3. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté

Commission de construction :

Alain Perruchoud, Président ; Olivier Salamin, Pierro Vianin, membres

Commission de placement :

Alain Perruchoud, Président ; Romaine Duc-Bonvin, membre

Commission de soutien :

Olivier Salamin, Président ; Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, membres

1.4. Jury du concours d'affiches

Jury professionnel : Marie-Antoinette Gorret, Marie-Fabienne Aymon,
Alain Perruchoud, Président, Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, Olivier Salamin, membres

1.5. Vérificateurs des comptes

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

1.6 Trombinoscope des membres du Comité



M. Alain Perruchoud

Président du Comité
Représentant des communes de la Plaine et d'Anniviers
Président de Chalais
Président de la Commission de construction
Président de la Commission de placement
Président du Jury du concours d'affiches

2009 -



M. Olivier Salamin

Vice-Président du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Vice-Président de la Ville de Sierre
Président de la Commission de soutien
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de construction

2013 -



Mme Rebecca Cina

Membre du Comité
Représentante des communes du district de Loèche, membres de ProjetSanté
Conseillère municipale de la Commune de Salquenen
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de soutien

2017 -



Mme Romaine Duc-Bonvin

Membre du Comité
Représentante des communes de la Louable et Noble Contrée
Conseillère municipale de la Commune de Crans-Montana
Membre de la Commission de soutien
Membre de la Commission de placement
Membre du Jury du concours d'affiches

2017 -



M. Pierro Vianin

Membre du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Conseiller municipal de la Ville de Sierre
Membre de la Commission de construction

2017 -

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 6 juin 2019

Lieu : Sierre-Energie SA, Salle de conférences, Sierre

Heure : à 18h00

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations par le Président du Comité
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Désignation des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2018
6. Rapport du Président du Comité
7. Comptes 2018 de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier (ProjetSanté)
 - 7.1. Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et de l'annexe
 - 7.2. Rapport de l'organe de révision
 - 7.3. Approbation des comptes et décharge du Comité
8. Budget 2020 de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier (ProjetSanté)
 - 8.1. Présentation
 - 8.2. Discussion
 - 8.3. Décision
9. Résidence Plantzette, état du dossier par les architectes mandatés
10. Lauréats du concours d'affiches 2019, remise des prix
11. Divers

3. Approbation du PV de la séance du 13 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 juin 2018 a été adressé aux délégués le 4 décembre 2018 par pli simple.

Quelques exemplaires du PV seront à la disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation. Il ne sera pas procédé à la lecture de ce PV.

4. Rapport du président du Comité de l'Association

Point 6 de l'ordre du jour

4.1. Introduction

Le Comité, dont les membres représentent les 4 régions (Louable et Noble Contrée - la plaine et Anniviers – Ville de Sierre – district de Loèche), s'est réuni à sept reprises durant l'année 2017; il a traité 113 objets.

L'année 2018 aura été fortement marquée pour le Comité et l'Administration de ProjetSanté par la conduite du projet de rénovation et d'extension de la Clinique Sainte-Claire (CSC), en vue de la transformer en un établissement médico-social (EMS). Ce sera la Résidence Plantzette.

Le Comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le Comité a travaillé sur les objets suivants :

- Bâtiment les Martinets : poursuite de l'assainissement progressif des étages des logements.
- Villa les Chardonnerets : le dossier a été mis en veilleuse à la suite de la décision du Conseil de fondation de l'édhéa de quitter le bâtiment de l'ancien hôpital.
- Résidence Plantzette :
 - Prise de connaissance : la mise à l'enquête publique des travaux de rénovation de la Résidence Plantzette n'a pas suscité d'opposition dans le cadre de la procédure.
 - Poursuite de la planification des travaux de rénovation, négociations diverses avec les services de l'Etat.
 - Mise en soumission progressive des travaux liés au gros œuvre.
 - Pose de la première pierre en présence notamment de Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, du Préfet du district de Sierre et du Président de la Ville de Sierre.

4.2. Gestion immobilière

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale a octroyé un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Ces assainissements ont été totalement financés par le fonds de rénovation. Ils n'ont pas suscité d'appel à l'emprunt.

4.2.1. Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis édhéa)

Ce bâtiment a été construit en 1922 puis a fait l'objet de nombreuses constructions pour l'étendre notamment à l'Est (en particulier le département mère / enfant) et au Nord pour accueillir le plateau technique (urgences, radiologie, bloc opératoire, laboratoire, soins intensifs). Lors de la construction du nouvel hôpital, seule la partie bâtie en 1922 a été maintenue. La surface au sol disponible pour l'école est de 3'500 m².

L'assainissement du bâtiment de l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV) s'est achevé en 2016 avec le remplacement des fenêtres. **Ce chantier a occasionné une dépense de CHF 846'365.90 bouclant ainsi un investissement global durant une vingtaine d'années de CHF 4'480'000.-.**

En novembre 2018, le Comité de ProjetSanté a appris, par l'intermédiaire de la presse, la volonté de quitter le bâtiment de l'ancien hôpital. Le Comité regrette cette décision, car elle tourne la page à une collaboration qui dure depuis plus de vingt ans et qui a toujours visé une proximité intelligente entre l'hôpital public et l'école avec ses étudiants et ses professeurs. Néanmoins, la déception du Comité est largement compensée par le fait que cette école restera dans le bassin sierrois. Merci et bravo aux autorités des Villes de Sierre et de Sion pour ce maintien.

Cette décision a impliqué des réflexions stratégiques de la part du Comité. En effet, le déménagement se fera à moyen terme et ce laps de temps permet au Comité d'envisager plusieurs scénarii. Parmi ceux-ci, le Comité s'est approché de la direction de l'hôpital du Valais pour mesurer son éventuel intérêt à occuper ces locaux.

4.2.2. Bâtiment les Martinets, réfection

Ce bâtiment compte 7 étages sur rez-de-chaussée d'une surface au sol de 3'500 m², 500 m² environ par étage, dont les 4 premiers étages (y compris le rez-de-chaussée) ont une affectation administrative et dont les 3 derniers étages accueillent des logements. Le dispositif comprend 35 logements dont 1 appartement de 3.5 pièces, 3 appartements de 2 pièces, 14 studios, 17 chambres avec douche et sanitaires.

Le Comité a constaté déjà en 2017 l'urgence de procéder à l'assainissement des chambres, studios et appartements du bâtiment. En effet, il est apparu aux yeux des membres du Comité le souci de mettre à disposition des locaux adéquats en particulier dans le contexte actuel de sous-occupation des immeubles locatifs.

A la suite de cette décision prise par le Comité, l'administration a poursuivi en 2018 les travaux de rénovation.

L'assainissement comprend la réfection des sols, des murs et de l'éclairage. De plus, le mobilier installé en 1974 a également fait l'objet de son remplacement. **Le montant consacré à ce projet s'élève à CHF 246'492 pour l'année 2018.**

Par ailleurs, le Centre d'information et d'orientation (CIO) occupe la grande partie du 2^{ème} étage. Ce sont des locaux extrêmement fréquentés par les visiteurs du CIO. La direction cantonale du CIO s'est approchée de ProjetSanté pour procéder à la réfection des locaux (sols, peinture, électricité). Le Comité précise que, selon les bases légales, les communes sites sont appelées à prendre en charge la location des locaux.

Le Comité a décidé de prendre en charge la totalité des travaux effectués durant l'été 2018 pour le montant net de CHF 91'949.-. Les artisans mandatés ont organisé le chantier de telle sorte que le personnel du CIO a pu maintenir son activité, certes réduite durant la période estivale.

Le financement de ces assainissements / réfections est supporté par le fonds de rénovation des immeubles.

4.2.3. Villa les Chardonnerets

La construction de cette villa date du milieu des années 1940-1950. Régulièrement, Projet-Santé a procédé à des réfections nécessaires (remplacement des fenêtres, assainissement de la salle de bains, remplacement de la cuisine, réfection des sols,...). A présent, il y a lieu d'assainir d'autres locaux, ce qui occasionnera une dépense de l'ordre de CHF 60'000.



Entrée à assainir



Façade extérieure à rénover

A la suite de la décision prise par le Conseil de fondation de l'édhéa de quitter l'ancien hôpital, le projet de démolir cette villa et de construire un immeuble de 2 étages sur rez affecté à l'hôpital a été gelé. Cela étant, le Comité a décidé de procéder aux assainissements intérieurs.

Le Comité se prononcera prochainement sur la poursuite ou non de l'assainissement extérieur de la villa, respectivement le maintien de cette villa comme logement ou comme dépendance de l'hôpital qui a un urgent besoin de locaux.

4.2.4. Récapitulation des engagements financiers effectués

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Voici la récapitulation des engagements déjà effectués :

Années	Martinets	ECAV	Total
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
2015	141'288.95	508'082.45	649'371.40
2016	29'739.20	339'540.20	369'279.40
2017	0.00	0.00	0.00
2018	0.00	0.00	0.00
Total	1'415'522.20	1'239'118.70	2'654'640.90

Ces engagements n'ont pas nécessité la contraction d'emprunts bancaires. Tout a été assumé par le fonds de rénovation des immeubles.

4.3. La Résidence Plantzette



Le 12 janvier 2018 constitue une étape importante dans le cadre de la rénovation de la Résidence Plantzette puisque c'est ce jour-là que la municipalité de Sierre a délivré l'autorisation de bâtir. Le Comité est reconnaissant aux autorités de la Ville de Sierre pour avoir conduit avec diligence ce dossier de mise à l'enquête publique. Cette reconnaissance vaut également pour les 14 services de l'Etat consultés dans le cadre de la procédure qui a duré moins de 4 mois.

Nous reprenons ici les propos de l'architecte cantonal qui s'est réjoui d'une telle célérité. Dans tout projet de construction, la période nécessaire à la planification du projet a souvent une durée double de la construction elle-même. En ce qui concerne le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire (CSC) en un établissement médico-social (EMS), cette règle n'est pas contredite. Nous en voulons pour preuve l'énoncé du calendrier ci-dessous :

4.3.1 Les faits marquants de l'année 2015

- **15 juin 2015**, Assemblée générale des délégués, ces derniers ont été informés des intentions du Comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).

- **Automne 2015**, les communes du district de Sierre, conduites par Mme la Préfète Tschopp, ont accepté, à l'unanimité, le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé, à l'unanimité, de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquiescer la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

4.3.2 Les faits marquants de l'année 2016

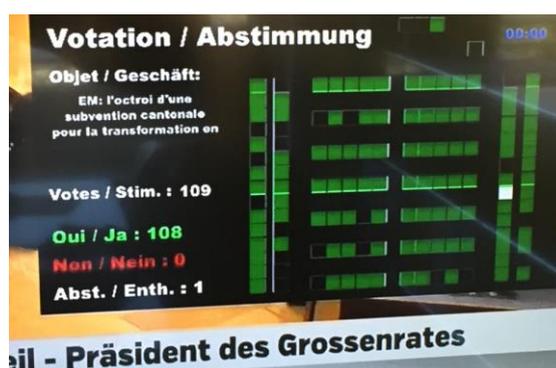
- **27 avril 2016**, les délégués, réunis en assemblée générale extraordinaire, approuvaient, à l'unanimité, une série de décisions. Celles-ci autorisent le Comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à la réfection et à l'extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles.
- **Session du mois de mars 2016**, le Grand Conseil approuvait, également à l'unanimité, l'ordonnance soumise par le Conseil d'État visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.
- **20 mai 2016**, le bulletin officiel publiait les règles visant l'organisation du concours d'architecture pour la réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire en un EMS.
- **23 juin 2016**, les représentants de ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6447 appartenant à l'Hoirie Marini, Hoirie représentée par Mme Geneviève Largey. Le montant de la transaction s'élevait à CHF. 200'000.—.
- **28 juin 2016**, le Conseil d'Etat, par sa ministre de la Santé, et les représentants de l'Association ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6448.
- **31 août 2016**, l'Hôpital du Valais cessait l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire.
- **28 septembre 2016**, le Jury du concours d'architecture, présidé par M. Philippe Venetz, architecte cantonal, rendait sa décision. A l'unanimité de ses membres professionnels et non professionnels, le choix s'est porté sur le projet intitulé « t'as où les vignes ». Le jury proposait au maître d'ouvrage de confier à son auteur, M. Ludovic Schober, la poursuite des études en vue de sa réalisation.
- **19 octobre 2016**, ProjetSanté organisait le vernissage des différents projets élaborés par la quinzaine de bureaux d'architecture. Près de 200 convives ont pu apprécier l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. Le jury précisait « la diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme ».
- **9 décembre 2016**, signature du protocole d'accord avec le futur exploitant : le CMS de la région sierroise.

4.3.3 Les faits marquants de l'année 2017

- **1^{er} janvier 2017**, ProjetSanté devenait propriétaire de la parcelle N° 6448 et arrêta une convention avec la direction de l'EMS de Gravelone pour le soutenir dans l'entretien des bâtiments jusqu'à la période de transformation.
- **4 janvier 2017**, signature du contrat de location avec l'OCVS pour la mise à disposition du bâtiment Sud.
- **29 mars 2017**, signature de la cédula hypothécaire qui sert comme garantie au prêt accordé par la banque.
- **29 mars 2017**, signature avec la BCVs, agence de Sierre, des différents contrats.
- **30 juin 2017**, démission présentée par le Chef de projet, M. Edouard Dubuis. Le Comité confie aux membres de l'administration la charge du projet.
- **6 juillet 2017**, intervention auprès du Préfet du district de Sierre pour augmenter la capacité de l'EMS de 63 à 71 lits.
- **25 juillet 2017**, décision prise conjointement avec le futur exploitant de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ».
- **7 août 2017**, validation par le Comité du coût des transformations et de l'extension (non compris le terrain, le bâtiment et les frais du projet) 15.58 millions.
- **18 août 2017**, le Conseil d'Etat accepte l'augmentation du nombre de lits de 63 à 71.
- **24 août 2017**, les riverains sont invités à une séance d'information avant que le projet soit mis à l'enquête publique. Les riverains ont ainsi pu obtenir des réponses directement du maître d'œuvre et des architectes mandatés.
- **22 septembre 2017**, le bulletin officiel publiait la mise à l'enquête publique du projet.
- **16 novembre 2017**, le Grand Conseil acceptait, à l'unanimité, le projet de décision proposé par le Conseil d'Etat qui octroyait une subvention de CHF. 5'834'776.00 pour les travaux de réfection et d'extension.



16.11.17, les député(e)s passent au vote



16.11.17, les députés ont voté

4.3.4. Les faits marquants de l'année 2018

- **12 janvier 2018**, la Commune de Sierre délivrait l'autorisation de procéder aux réfections et à l'extension de la CSC. Aucun recours n'a été déposé dans les délais requis.
- **9 avril 2018**, le Comité a procédé aux premières adjudications (maçonnerie, électricité, sanitaire, ventilation, chauffage et échafaudages).
- **18 avril 2018**, le Conseil d'Etat a homologué les décisions prises par le Comité. Les notifications aux entreprises n'ont pas suscité de recours.
- **26 avril 2018**, nouvelle invitation adressée aux riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux.
- **4 mai 2018**, début des travaux pour l'entreprise de maçonnerie.
- **4 mai 2018**, manifestation marquant la pose de la première pierre. Ont notamment participé à la manifestation :
 - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
 - M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet du district de Sierre
 - M. Pierre Berthod, Président de la Ville de Sierre
 - Mme Laetitia Massy, Présidente du CMS de la région de Sierre
 - M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique du Valais
 - M. Philippe Venetz, architecte cantonal
 - M. Alain Perruchoud, Président de ProjetSanté
 - M. Olivier Salamin, Vice-président de ProjetSanté
 - M. Alain de Preux, représentant de l'hôpital du Valais
 - M. Samuel Buchard, représentant de la direction du CHVR
 - M. Ludovic Schober, architecte du projet
 - M. Eric Papon, bureau d'architecture en charge de la direction des travaux



- **17 mai 2018**, adjudication des travaux du lot N° 2 (fenêtres bois métal, étanchéité, isolation périphérique).
- **1^{er} août 2018**, convention signée avec la Commune de Sierre pour la surveillance du parking situé à l'Ouest de la Résidence Plantzette.
- **19 novembre 2018**, adjudication des travaux du 3^{ème} lot (stores, installation de rafraîchissement, installations frigorifiques, chambres froides, vidoirs, cuisine professionnelle).
- **19 novembre 2018**, proposition de créer une liaison mécanique entre le plateau de Plantzette et le site de Géronde.

4.4. Gestion financière

4.4.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dans les termes précis stipulant que «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a, par conséquent, indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

4.4.2. Résultats des placements financiers



Le Comité peut compter sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité, pour le placement de ses fonds.

En 2018, la gestion financière a permis d'obtenir un dividende global de CHF. 75'695.00 enregistré dans le compte d'exploitation (cf. page 22).

Au 31 décembre 2018, le bilan de ProjetSanté comprend les titres suivants :

- 30'300 actions de la société UBS SA
- 20'000 actions de la société Novartis SA
- 10'000 actions de la société Nestlé SA

En application des dispositions du code des obligations, les montants inscrits au bilan correspondent à la valeur boursière des différents titres au 31 décembre 2018. Les produits dérivés effectués ont permis de compenser quasiment la perte comptable enregistrée entre le 17 et le 21 décembre 2018.

Le fonds de fluctuation a évolué comme suit :

Solde initial		532'656.05
Vente de puts et de calls	112'947.25	
Disagio comptable sur portefeuille titres	<u>-183'951.50</u>	<u>-71'004.25</u>
Solde final		<u>461'651.80</u>

4.5. Gestion des projets de ProjetSanté

4.5.1. Le début d'activité de Mme Zuber, responsable de la communication

Durant l'année 2017, M. Zuber, qui a accompagné notre association depuis 1995, a souhaité être déchargé de la responsabilité liée à la gestion des soutiens, à l'organisation des conférences et à la mise sur pied du concours d'affiches.

Dans le cadre de sa succession, le Comité a mandaté Mme Geneviève Zuber, journaliste RP, ancienne directrice de Rhône FM. Elle a débuté son activité de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2018. Afin d'assurer la transition, M. Jean-Jacques Zuber a accepté de participer à l'organisation d'une partie des conférences 2018 et du concours d'affiches.

4.5.2. Divers soutiens

Avec le projet de la Résidence Plantzette, le Comité a décidé de ne plus inscrire de montants au budget des soutiens à accorder. C'est le résultat de l'année N-1 qui définit l'enveloppe à disposition de la Commission de soutien.

C'est ainsi que pour l'année 2018, la Commission de soutien disposait du montant de CHF 50'000.00 inscrit dans le fonds de soutien.

Ce dernier a été utilisé comme suit :

• Solde initial du fonds		50'000.00
• Projet Valais-Wallis future sur 3 ans	45'000.00	
• Somme non utilisée pour jardin du Domino à Chippis	<u>-16'000.00</u>	<u>29'000.00</u>
Solde		21'000.00
• Dotation du fonds pour utilisation en 2019		<u>29'000.00</u>
Montant à disposition de la Commission de soutien pour 2019		<u>50'000.00</u>

Au niveau du fonctionnement, ProjetSanté prend à sa charge une partie de la location des espaces mis à disposition du service des ambulances de l'Hôpital du Valais, soit CHF 13'000.00.

4.5.3. *Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette*

Les frais de fonctionnement liés au projet de la Résidence Plantzette ont occasionné une dépense globale de CHF 74'901.05 (année 2017 = CHF 142'194.39 ; année 2016 = CHF 137'619.60). La situation plus favorable provient d'une part d'une sollicitation moins importante des collaborateurs de l'EMS de Gravelone et d'autre part, à la vente du mazout restant dans la citerne de la CSC.

Ce sont des dépenses en lien avec le projet de réfection de la CSC qui n'affectent en rien le compte d'exploitation, c'est la raison pour laquelle ces charges sont activées au bilan de ProjetSanté dans le compte de la Résidence Plantzette. Ces montants étaient consignés lors de l'établissement du budget de construction présenté à l'Assemblée des délégués.

4.5.4. *Fonds Résidence Plantzette*

Il est rappelé que notre Association se substitue aux communes pour doter le financement de la rénovation d'un montant correspondant aux 10% de l'ouvrage, soit environ 2 millions. Comme l'Etat du Valais a procédé en 2018 au versement des deux premiers acomptes totalisant la somme de CHF 1'180'000.00, ProjetSanté a versé sa part d'un montant de CHF 400'000.00.

Le fonds a évolué comme suit :

Solde initial	875'000.00
Dotation 2018	<u>360'000.00</u>
Sous-total	1'235'000.00
Prélèvement au fonds en 2018	<u>-400'000.00</u>
Solde final	<u>835'000.00</u>

Les dotations successives au fonds représentent la somme de 1.235 millions soit le 61.75% de l'objectif. Si les comptes 2019 et 2020 le permettront, le fonds devrait être totalement alimenté pour verser au projet le montant promis.

Le fait d'utiliser la quasi-totalité de la marge d'autofinancement pour alimenter ce fonds contrevient aux dispositions statutaires, c'est la raison pour laquelle lors de l'approbation des comptes les délégués pourront se prononcer sur ce sujet.

4.5.5. *Nos conférences*

En 2018, nous avons organisé quatre conférences publiques qui ont chacune drainé entre 250 et plus de 400 personnes. Cette forte affluence s'explique par le choix des thèmes. Nous nous focalisons en effet sur des sujets très actuels, au centre des préoccupations en matière de santé et de bien-être. De plus les conférenciers invités sont des références dans leur domaine. Ces soirées permettent aux participants d'accéder à une information de qualité sur des questions qui font souvent débat et de poser les questions qui les intéressent, les exposés étant suivis d'un échange avec le public.

Cette affluence démontre l'utilité d'organiser de telles rencontres, qui s'inscrivent pleinement dans la mission de ProjetSanté (promotion de la santé et du mieux-être au sein de la population). De plus, ces conférences sont la principale vitrine de notre association, permettant à cette dernière de mieux se faire connaître auprès du public.

Voici, ci-dessous, de brefs résumés de ces conférences (Détails sur www.projetsante.ch → conférences).

4.5.5.1 Bien dormir – un défi

7 mars 2018, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville

Mercredi 7 mars à 18h30 - Sierre Hôtel de Ville
Entrée libre

Conférence publique
Dr Grégoire Gex
Responsable du Laboratoire du sommeil de l'Hôpital du Valais

Bien dormir - un défi!

Le point sur le sommeil



Organisation: ProjetSanté www.projet-sante.ch

On dit que les troubles du sommeil sont le mal du siècle, touchant 20 à 40% de la population. Fatigue, risques d'infection et de maladies, problèmes de mémoire, mal-être... Nos nuits, lorsqu'elles dysfonctionnent, peuvent générer toutes sortes de souffrances. Dès lors, bien dormir, tout le monde en rêve. Mais comment y parvenir ? Médecin chef du Service de pneumologie de l'Hôpital du Valais, le Dr Gex a fait le point, lors de cette conférence, sur les pistes et thérapies permettant d'en finir avec l'insomnie, l'apnée du sommeil, etc. Le Laboratoire cantonal du sommeil qu'il dirige accueille de nombreux patients ; ils y passent une nuit bardés d'électrode, ce qui permet de déceler les dysfonctionnements éventuels. Une fois le diagnostic posé, il existe des solutions ciblées pour renouer avec des nuits réparatrices.

Les tests au Laboratoire du sommeil révèlent fréquemment, par exemple, un problème d'apnée du sommeil. En Suisse, cette affection touche 19% des hommes et 11% des femmes de plus de 40 ans. Bien souvent, on en souffre sans s'en rendre compte : on croit jouir d'un sommeil de qualité mais on ronfle, on est fatigué la journée et de plus, l'apnée du sommeil aggrave les risques d'accidents cardio-vasculaires. Comme l'a expliqué le Dr Gex, la bonne nouvelle est que ce trouble peut être traité, en perdant du poids, en évitant alcool, tabac et somnifères et en faisant de l'exercice. Et si cela ne suffit pas, un appareil ventilatoire à pression continue (masque à porter la nuit) ou encore un propulseur mandibulaire peuvent aider à retrouver un sommeil normal.



4.5.5.2. Industrie alimentaire et santé

16 mai 2018, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville

Mercredi 16 mai à 18h30
Sierre Hôtel de Ville
Entrée libre

projet.santé

Conférence publique
Barbara Pfenniger
Responsable alimentation à la FRC

Organisation: ProjetSanté www.projetsante.ch

Industrie alimentaire et santé



On est ce qu'on mange. Quant à savoir ce qui se trouve effectivement dans notre assiette, avec la déferlante de l'alimentation industrielle, c'est une autre histoire... Heureusement, il y a une marge de manœuvre pour éviter d'avalier n'importe quoi, comme l'a expliqué Barbara Pfenniger, responsable alimentation à la Fédération romande des consommateurs (FRC). Le marché propose aujourd'hui beaucoup de plats précuits, transformés, préemballés ou encore surgelés, et cela inclut les conserves, yaourts, cornflakes, boissons sucrées, charcuterie, etc. Et cette offre – et plus particulièrement l'origine des produits, la composition de la préparation, la part des graisses saturées, sucres et additifs – est loin d'être transparente, ce qui pose un problème de santé publique.

Après avoir dressé cet état des lieux, la conférencière a donné au public une série de conseils pour consommer de manière avertie et prendre soin de notre santé, dont voici les principaux :

- Privilégier les produits bruts aux préparations toutes prêtes.
- Lire les indications sur l'emballage. Même si le système suisse doit être amélioré, les renseignements figurant sur les emballages sont déjà fort utiles.
- Poser des questions aux commerçants sur la provenance et la composition, lorsque les produits ne sont pas emballés et donc dépourvus d'étiquette.
- Evaluer la qualité nutritionnelle des aliments, au moyen notamment de l'application « additifs alimentaires » de la FRC (gratuit), <https://www.frc.ch/apps-mobile/>.



4.5.5.3. Les plantes anti-âge

4 octobre 2018, Sierre, salle de l'Hôtel de Ville

Jeudi 4 octobre à 18h30
Sierre Hôtel de Ville
Entrée libre

Conférence publique
Prof. Kurt Hostettmann
Dr en chimie, professeur honoraire
spécialisé dans les plantes médicinales

Organisation: ProjetSanté www.projet-sante.ch



Tout le monde sait que nos ancêtres se soignaient principalement avec des plantes. Et la pharma actuelle fabrique une très grande partie des médicaments, y compris les plus élaborés, en utilisant des extraits concentrés de plantes.

Depuis quelques dizaines d'années, des personnes plus ou moins bien formées et compétentes se sont attachées à réintroduire une médecine par les plantes. Grâce aux connaissances scientifiques d'aujourd'hui, les vertus thérapeutiques de ces plantes sont optimisées. Dans sa conférence, le Prof. Kurt Hostettmann, spécialiste du domaine et auteur de dizaines d'ouvrages sur la question, a évoqué plus précisément les vertus préventives et curatives des plantes anti-âge.

Quelques exemples :

- le jus de myrtille améliore la mémoire des personnes âgées, de même que le romarin ;
- le cassis favorise l'élimination de l'acide urique, soulage les rhumatismes, l'arthrose et la goutte et peut aussi être utilisé en prévention de la maladie d'Alzheimer ;
- le curcuma agit contre la polyarthrite rhumatoïde et contre la maladie d'Alzheimer;
- la tomate diminue le risque de cancer de la prostate et le jus de grenade celui du cancer du sein ;
- pistaches et noix, si elles sont consommées régulièrement, réduisent les risques cardiovasculaires et contribuent à prévenir certains cancers.

Le Prof. Hostettmann a présenté chacune des plantes ci-dessus, et bien d'autres encore, en indiquant les manières les plus efficaces de les consommer pour ralentir les effets de l'âge.



4.5.5.4. La méditation en pleine conscience, pratique anti-stress et de mieux-être

28 novembre 2018, Aula de la HES-SO Valais, Sierre / Prof. Guido Bondolfi / conférence organisée avec l'appui de la HES-SO Valais

Mercredi 28 novembre à 19h30
Sierre, **aula de la HES-SO Valais/Wallis**
route de la Plaine (sous la gare CFF)

Conférence publique

**La méditation en pleine conscience,
pratique anti-stress et de mieux-être**

Dr. Guido Bondolfi, professeur au département de psychiatrie de la Faculté de Médecine de l'Université de Genève, médecin chef du service de psychiatrie de liaison aux HUG.
Pionnier en Suisse romande de l'introduction des approches basées sur la méditation de type pleine conscience.

Organisation ProjetSanté avec l'appui de la HES-SO Valais/Wallis



projetsanté **Hes-so** VALAIS WALLIS

Entrée gratuite

La méditation en pleine conscience, qu'on appelle aussi mindfulness, connaît un succès mondial. S'inspirant des pratiques méditatives présentes dans toutes les spiritualités, et en particulier dans le bouddhisme, le mindfulness est un programme purement laïc, développé par des médecins au cours des dernières décennies du 20e siècle.

La pleine conscience consiste à porter intentionnellement son attention sur le moment présent : notre ressenti intérieur, nos sensations corporelles, les pensées apparaissant dans notre champ mental, et ce, sans porter de jugement de valeur.

Pionnier de cette approche en Suisse romande, médecin-chef du service de psychiatrie de liaison aux HUG, le Prof. Bondolfi a également détaillé les bienfaits, scientifiquement établis, de cette technique. Le mindfulness est efficace pour la réduction du stress, des symptômes dépressifs et anxieux et pour la prévention des rechutes dépressives. Et, plus généralement, le mindfulness permet d'avoir une meilleure qualité de vie.

Aujourd'hui, tout le monde s'y met, que ce soit dans les écoles, les hôpitaux... et même dans les prisons. Le programme type de mindfulness se déroule sur 8 à 10 semaines (1 séance de groupe hebdomadaire et des séances quotidiennes de 30 minutes à 1 heure chez soi). Dans un monde où tout va de plus en plus vite, le mindfulness propose de rétablir l'équilibre en apprenant à ralentir et à porter son attention à l'intérieur de soi, sur le souffle par exemple. Etre, au lieu d'avoir et de courir.

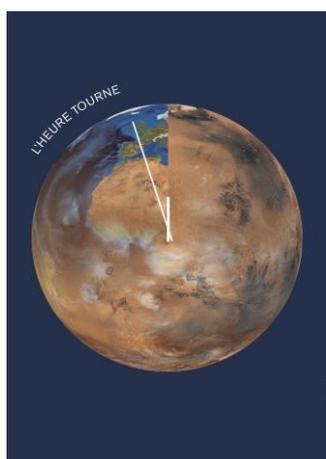


4.5.6. Notre concours d'affiches

ProjetSanté organise chaque année avec l'École de design et Haute école d'art du Valais (édhéo) un concours de création d'affiches portant sur un thème intéressant particulièrement les jeunes, même si ceux-ci ne sont pas concernés de manière exclusive.

« Protéger l'environnement », telle était le thème, d'une actualité brûlante, de l'édition 2018. Une vingtaine d'étudiants de deuxième et troisième année de la section graphisme ont participé au concours. Les trois premiers prix ont été remis aux auteurs des travaux jugés les meilleurs lors de l'Assemblée générale de ProjetSanté.

Rappelons que les affiches sont mises à la disposition des institutions de prévention et des organismes de prévoyance.



1^{er} prix : Delphine Brantschen



2^{ème} prix ex aequo, Aileen Weber



et Claudia Premand



3^{ème} prix, Delphine Brantschen

4.5.7. Nouveau site internet – communication électronique – nouveau logo

4.5.7.1. Nouveau site internet

Le nouveau site internet de ProjetSanté a été mis en ligne en octobre 2018. Datant d'une quinzaine d'années, notre site avait besoin d'être adapté aux standards actuels. Sur le plan visuel, le design a été totalement revu, faisant la part belle à l'image. L'organisation des informations a aussi été mise à jour. De plus, l'actualité intéressant le grand public est privilégiée. Par exemple, une fenêtre de la home page met en vedette le projet de la Résidence Plantzette, permettant de suivre en images l'évolution du chantier. Notre programme de conférences publiques est également valorisé.



Nos prochaines conférences

VIEILLIR, QUOI DE NEUF?

Notre cycle de conférences 2019 est organisé avec l'appui du Centre médico-social de la région de Sierre

Home pour personnes âgées « Résidence Plantzette » (dès 2020)

LE PROJET DE TOUTE UNE RÉGION >>

Nous avons profité de la création du nouveau site pour créer une newsletter électronique informant de notre actualité ; les inscriptions (près 200 actuellement) se font directement à partir de la home page. La communication via les réseaux sociaux a également été dynamisée (Facebook).

4.5.7.2. Nouveau logo ProjetSanté



Association de valorisation
du patrimoine hospitalier
de Sierre-Loèche

Le nouveau logo est dévoilé ce jour à l'assemblée générale. De même que le site internet, le logo est une carte de visite importante ; à ce titre, le changement de sigle de notre association a lui aussi fait l'objet d'une profonde réflexion. Par exemple, le violet symbolise le bien-être. Quant aux deux anneaux entrelacés, ils expriment la coopération intercommunale à l'œuvre au

sein de ProjetSanté mais aussi, plus généralement, la force de la communauté portée par les valeurs positives que nous promouvons (santé, bien-vivre ensemble).

Ces nouveaux outils de communication devraient permettre à notre association de mieux se faire connaître auprès du grand public.

Pour le Comité de ProjetSanté

Alain Perruchoud, Président

5. Comptes 2018

Point 7 de l'ordre du jour

5.1. Comptes de fonctionnement et d'investissements

Libellé	Compte 2018	Compte 2017	Budget 2018
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	147 846,50	168 129,91	195 000,00
Matériel nettoyage et autres	11 480,55	9 048,80	10 000,00
Entretien et réparation	128 277,35	104 000,17	75 000,00
Eau et énergie et taxes	122 266,75	149 042,95	150 000,00
Assurances	9 786,40	15 484,55	14 000,00
Amortissement	14 327,35	11 759,60	3 000,00
Affectation au fonds de rénovation	0,00	0,00	0,00
Intérêts et frais de titres	12 637,55	16 235,16	70 000,00
Autres charges	49 817,68	56 876,00	44 000,00
./. Encaissement des charges	-184 936,40	-192 190,90	-170 000,00
Charges de fonctionnement	311 503,73	338 386,24	391 000,00
Loyers Martinets	496 659,00	493 587,81	829 500,00
Loyers ancien hôpital	141 866,00	141 866,00	
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 240,00	
Loyers Résidence Plantzette	0,00	0,00	
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0,00	0,00	
Loyers Vignes	588,00	1 588,00	
Loyers Parking ECAV + Martinets	34 095,05	32 415,00	
Subventions rénovation ECAV (2001)	6 000,00	16 000,00	
Intérêts sur placement et titres	75 695,00	107 680,00	50 000,00
Produits de fonctionnement	779 143,05	817 376,81	879 500,00
Sous-total exploitation ordinaire	467 639,32	478 990,57	488 500,00
Charges directes Projet Santé	105 864,60	100 943,15	238 500,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	
Affectation au fonds RP, subvention 10%	360 000,00	375 000,00	250 000,00
Sous-total Projet Santé	465 864,60	475 943,15	488 500,00
Résultat global	1 774,72	3 047,42	0,00
Amortissements comptables	14 327,35	11 759,60	3 000,00
Dotation aux fonds	360 000,00	375 000,00	250 000,00
Prélèvement aux fonds	-845 254,25		
Marge d'autofinancement	-469 152,18	389 807,02	253 000,00
2. Investissements			
RP, investissements 2018	2 530 567,75	4 651 534,30	8 000 000,00
RP, subventions cantonales	-1 180 000,00		
RP, subventions communales par ProjetSanté	-400 000,00		
ECAV, parking, barrière		41 759,60	50 000,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-1 419 719,93	348 047,42	-7 797 000,00

5.2. Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017
Actifs circulants	CHF	CHF
Caisse	1 208,35	1 286,25
Banques c/c, UBS SA+BCVs	998 568,88	1 844 340,28
Banque, cpte épargne, UBS SA	0,00	6,95
Banque, cpte construction, BCVs	8 699 314,15	2 574 195,25
Débiteurs	134 180,40	166 695,45
Provision du croire	-2 635,00	-2 635,00
Actifs transitoires	1 000,00	8 258,60
Titres cotés en bourse	2 849 520,50	2 191 582,00
Total actifs circulants	12 681 157,28	6 783 729,78
Actifs immobilisés		
Titres de publicité	1,00	1,00
Matériel informatique, mobilier de bureau	10 000,00	0,00
Immeubles Les Martinets	1,00	1,00
Immeuble Ancien Hôpital	1,00	1,00
Villa les Chardonnerets	1,00	1,00
Parking ECAV et Martinets	20 000,00	30 000,00
Immeuble Résidence Plantzette	5 827 269,59	4 876 701,84
Vigne H. Marini	202 138,20	202 138,20
Total actifs immobilisés	6 059 411,79	5 108 844,04
TOTAL DE L'ACTIF	18 740 569,07	11 892 573,82
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Créanciers	2 071 903,40	2 156 500,40
Passifs transitoires	109 993,10	87 921,32
Emprunt à court terme	0,00	0,00
Emprunt à long terme	11 400 000,00	4 000 000,00
Crédit LIM	0,00	6 000,00
Fonds de rénovation d'immeuble	598 198,10	972 448,10
Provision fluctuation des titres	461 651,80	532 656,05
Fonds soutien ProjetSanté	50 000,00	50 000,00
Provision franchise assurances	30 000,00	30 000,00
Fonds RP, subvention 10%	835 000,00	875 000,00
	15 556 746,40	8 710 525,87
Capitaux propres		
Capital propre	3 182 047,95	3 179 000,53
Résultat de l'exercice	1 774,72	3 047,42
	3 183 822,67	3 182 047,95
TOTAL DU PASSIF	18 740 569,07	11 892 573,82

5.3. Annexe au bilan

- Modification du plan comptable

Durant la phase du projet de la Résidence Plantzette, les éventuelles recettes liées aux produits dérivés sont comptabilisées dans le fonds de fluctuation des titres.

- Engagement produits dérivés

Le 12 octobre 2018, ProjetSanté a contracté les engagements suivants :

20'000 put-option, Novartis, valeur 15.03.19, cours 78	1'560'000.00
20'000 call-option, Novartis, valeur 15.03.19, cours 86	1'720'000.00
Ces ventes n'ont pas été exercées en 2019.	

- Valeur Incendie

CHF

ECAV	8'138'459.00
Les Martinets	9'323'312.00
Les Martinets, marchandises	300'000.00
Les Chardonnerets	571'830.00
Résidence Plantzette (anc. Clinique Sainte-Claire)	16'171'911.00
Résidence Plantzette - marchandises / installations	100'000.00
Total	34'605'512.00

N.B. Ces bâtiments sont assurés dans la police assurance collective de l'Hôpital du Valais. Toutefois, les franchises sont relativement élevées. A titre d'exemple, pour le risque d'incendie la franchise est de CHF 20'000.00. Dès le 1er janvier 2017, ProjetSanté assume la prime d'assurance pour les immeubles bâtis sur la parcelle de la Résidence Plantzette à travers la police d'assurance collective de l'Hôpital du Valais.

- Cautionnement accordé : néant.

- Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:

• Association Pfyn/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans	5'000.00
• Emera, cartes numériques d'accessibilité – Valais	10'000.00
• Projet Valais Wallis future	<u>45'000.00</u>
Total	<u>60'000.00</u>

5.4. Tableau de flux de trésorerie

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2018

Association pour le patrimoine hospitalier de Sierre / Loèche		
Tableau de flux de trésorerie		
	2018	2017
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	1 774,72	3 047,42
Amortissements sur immobilisations et titres	14 327,35	11 759,60
Variation provisions:		
- Attribution fonds RP	360 000,00	375 000,00
- Utilisation fonds RP	(400 000,00)	-
- Participation au financement RP par PS	400 000,00	-
- Fonds de soutien à Projet Santé	29 000,00	41 000,00
- Ducroire	-	1 840,00
Cash flow intermédiaire	405 102,07	432 647,02
Variation créances Locataires	20 790,05	(25 995,00)
Variation Impôt anticipé	11 725,00	(5 337,50)
Variation du compte actif de régularisation	7 258,60	(1 318,75)
Variation du compte passif de régularisation	(6 928,22)	(25 643,30)
Variation fonds soutien projet santé	-	(35 000,00)
Variation des créanciers	(84 597,00)	2 080 830,05
ACTIVITE D'EXPLOITATION	353 350,50	2 420 182,52
II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT		
Matériel informatique	(14 327,35)	-
Mobilier Martinet	(98 126,70)	-
Acquisition Résidence Plantzette	-	(4 004 949,20)
Travaux Rénovation Résidence Plantzette	(2 455 666,70)	(521 209,05)
Frais fonctionnement nets activés résidence Plantzette	(74 901,05)	(125 376,04)
Parking	-	(41 758,60)
Fonds Rénovation bâtiments - Réfection	(276 123,30)	(162 989,05)
Titres Nestlé	(841 890,00)	1 115 163,05
Encaissements nets sur Call/Put par réserve fluctuation	112 947,25	151 540,15
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(3 648 087,85)	(3 589 578,74)
III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Variation des emprunts - Crédit LIM - par décaissement	-	(6 000,00)
Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention	(6 000,00)	(16 000,00)
Subventions Etat du Valais	1 180 000,00	-
Emprunt bancaire	7 400 000,00	4 000 000,00
ACTIVITE DE FINANCEMENT	8 574 000,00	3 978 000,00
Total des flux de fonds (I+II+III)	5 279 262,65	2 808 603,78
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	4 419 828,73	1 611 224,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	9 699 091,38	4 419 828,73
Diminution (+) / Augmentation (-) trésorerie	(5 279 262,65)	(2 808 603,78)
Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie	0,00	0,00

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2018.

Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour :

Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc
Réviseur Responsable
Sierre

Sébastien Duc
Réviseur Agréé
Sierre

Sierre, le 16 mai 2019

Budget 2020, comparé au budget 2019 et aux comptes 2018

Libellé	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	147 846,50	163 200,00	156 500,00
Matériel nettoyage et autres	11 480,55	12 000,00	13 000,00
Entretien et réparation	128 277,35	102 500,00	102 500,00
Eau et énergie et taxes	122 266,75	162 000,00	105 500,00
Assurances	9 786,40	16 500,00	19 000,00
Amortissement	14 327,35	10 000,00	430 000,00
Affectation au fonds de rénovation	0,00	0,00	0,00
Intérêts et frais de titres	12 637,55	21 000,00	141 000,00
Autres charges	49 817,68	49 000,00	65 000,00
./. Encaissement des charges	-184 936,40	-185 000,00	-164 000,00
Charges de fonctionnement	311 503,73	351 200,00	868 500,00
Loyers Martinets	496 659,00	499 000,00	513 500,00
Loyers ancien hôpital	141 866,00	142 000,00	145 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 000,00	24 000,00
Loyers Résidence Plantzette	0,00	0,00	590 000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	500,00	500,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	34 095,05	33 000,00	33 000,00
Subventions rénovation ECAV (2001)	6 000,00	0,00	0,00
Intérêts sur placement et titres	75 695,00	50 000,00	50 000,00
Produits de fonctionnement	779 143,05	748 500,00	1 356 000,00
Sous-total exploitation ordinaire	467 639,32	397 300,00	487 500,00
Charges directes Projet Santé	105 864,60	61 600,00	116 500,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	0,00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	360 000,00	330 000,00	370 000,00
Sous-total Projet Santé	465 864,60	391 600,00	486 500,00
Résultat global	1 774,72	5 700,00	1 000,00
Amortissements comptables	14 327,35	10 000,00	430 000,00
Dotation aux provisions	360 000,00	330 000,00	370 000,00
Marge d'autofinancement	376 102,07	345 700,00	801 000,00
2. Investissements			
Résidence Plantzette	2 530 567,74	5 000 000,00	7 000 000,00
Subventions cantonales	-1 180 000,00	-950 000,00	-950 000,00
Subventions communales par ProjetSanté	-400 000,00	-315 000,00	-315 000,00
Parking ECAV		0,00	0,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-574 465,67	-3 389 300,00	-4 934 000,00

7. Conclusions

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le Comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'Ecole cantonale d'Art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Nos remerciements vont également à l'endroit des services de l'Etat du Valais qui nous apportent leur contribution technique au projet de la Résidence Plantzette qui est à la fois complexe et compliqué.

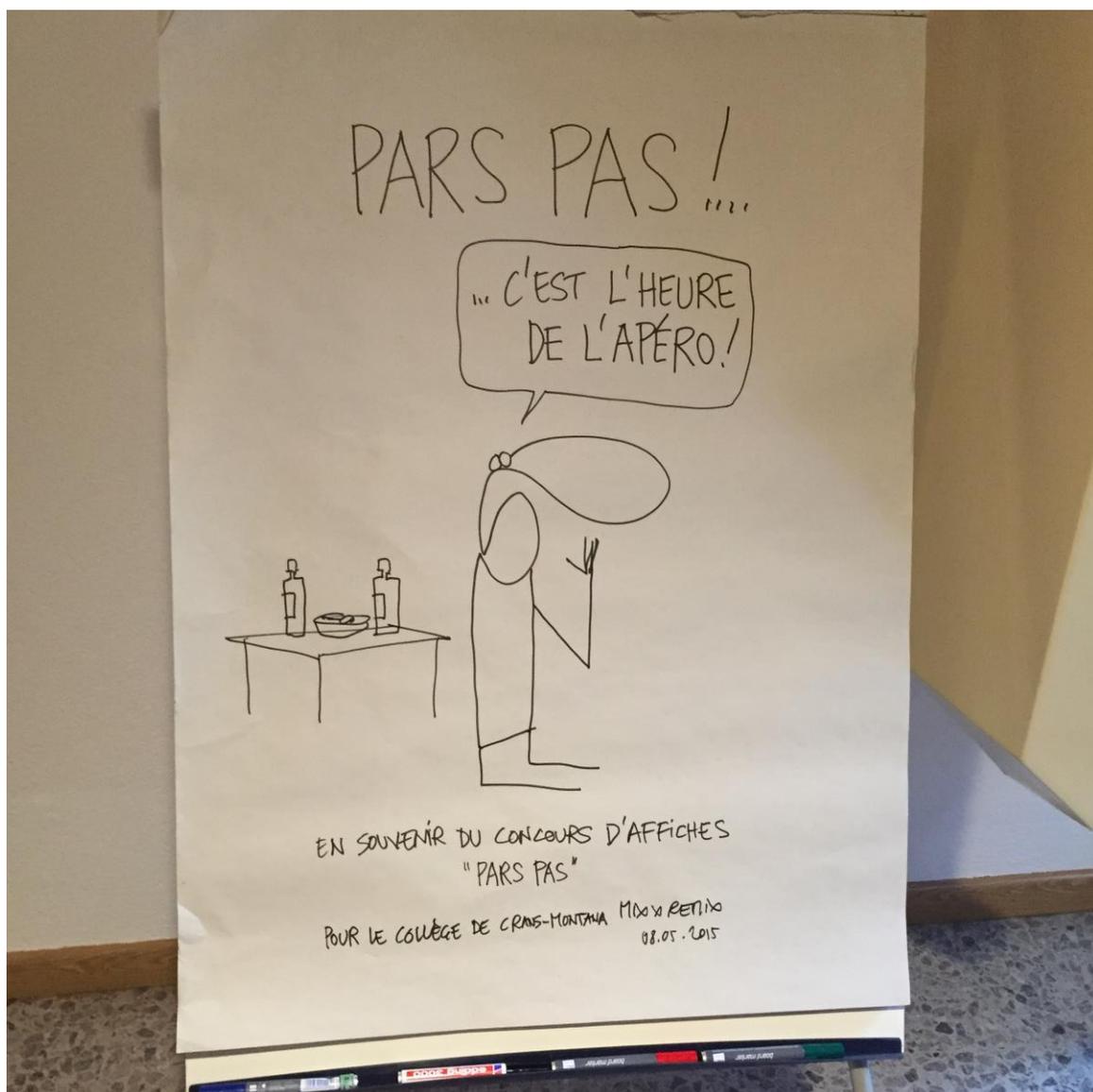
Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

Pour le Comité de l'Association

Alain Perruchoud, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Sierre, le 23 mai 2019



Clin d'œil fait par « Mix & Remix » aux élèves du CO de Crans-Montana, utilisé également par le Comité pour inviter les délégué(e)s et les invité(e)s à partager l'apéritif garni servi au terme de la séance afin de les remercier de leur présence.

8. Contact, buts et agenda 2019

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté
Route de la Bonne-Eau 18
3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@projet-sante.ch

Téléphone : 027 565 18 90

Présence les
lundi de 8h30 à 11h30
mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
jeudi de 8h30 à 11h30
vendredi de 8h30 à 11h30

Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Ergisch, Gampel-Bratsch, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à sa reprise par le canton du Valais.

Agenda 2019

- 1^{er} avril 2019 : Délibération du jury sur la sélection des meilleures affiches réalisées par les élèves de l'École de design et Haute école d'art du Valais (édhéo).
Thème de l'édition 2019 : « Comment vivre ensemble au 21^{ème} siècle ? »
- 4 avril 2019 : Conférence « Comment bien vieillir ? » Dr Christophe Büla
- 15 mai 2019 : Conférence « Vieillir, une chance ? » Madame Rosette Poletti
- 6 juin 2019 : Assemblée générale de ProjetSanté
- 25 sept. 2019 : Conférence « Comment devient-on centenaire sans trembler (Parkinson) ni oublier (Alzheimer) ? » Dr Sitthided Reymond
- Date non fixée : 4^{ème} conférence du cycle « Devenir vieux, quoi de neuf ? », organisé pour marquer la transformation de l'ex-Clinique Sainte-Claire en la Résidence Plantzette. Conférencier à désigner.